



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

Bison International
Excelsiorlaan 27, B 3
B-1930 Zaventem
tel. +32 3 710 92 92
fax. +32 3 710 92 90
e mail: sds@boltonadhesives.com

· Service chargé des renseignements: PSRA

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons: 070 245245
Luxembourg: 8002 - 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger néant

· Mention d'avertissement néant

· Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)

BE



**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 1)

· **2.3 Autres dangers** Pendant le durcissement, du méthanol (CAS 67-56-1) est produit.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

870-08-6 oxyde de dioctyletaine

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Agent d'étanchéité

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-46-7 EINECS: 265-148-2 Numéro index: 649-221-00-X Reg.nr.: 01-2119827000-58	distillats moyens (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	2,5-10%
CAS: 3087-39-6	titanium(4)-2-methylpropane-2-oleate Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Numéro index: 014-049-00-0 Reg.nr.: 01-2119513215-52-XXXX	triméthoxyvinylsilane Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	1-2,5%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X Reg.nr.: 01-2119433307-44-XXXX	Méthanol Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	<1%
CAS: 870-08-6 EINECS: 212-791-1	oxyde de dioctyletaine STOT SE 2, H371	<1%
CAS: 1760-24-3 EINECS: 217-164-6 Reg.nr.: 01-2119970215-39-XXXX	N - (3 - (triméthoxysilyl)propyl) éthylenediamine Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥0,1-<1%

(suite page 3)

BE



**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 2)

CAS: 556-67-2 EINECS: 209-136-7 Numéro index: 014-018-00-1 Reg.nr.: 01-2119529238-36	octaméthylcyclotérasiloxane Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361f; Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) PBT; vPvB	≥0,025-<0,25%
CAS: 26530-20-1 EINECS: 247-761-7 Numéro index: 613-112-00-5	2-octyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 ATE: LD50 oral: 125 mg/kg LD50 dermique: 311 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,27 mg/l Limite de concentration spécifique: SkinSens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

BE

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- **Classe de stockage:** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 Méthanol

VL (Belgique)	Valeur momentanée: 333 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme: 266 mg/m ³ , 200 ppm D; IOELV (EU)
---------------	--

870-08-6 oxyde de dioctyletain

VL (Belgique)	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ D;en Sn
---------------	---

(suite page 5)

BE



**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 4)

DNEL**2768-02-7 triméthoxyvinylsilane**

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	0,3 mg/kg bw/day
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	3,9 mg/kg bw/day (rat)
Inhalatoire	Consommateur, dermal(e), long terme	7,8 mg/kg bw/day (rat)
	Worker, inhalative, longterm exposition	27,6 mg/m ³ (rat)
	Consommateur, par inhalation, long terme	6,7 mg/m ³ (rat)
		18,9 mg/m ³ (lapin)

67-56-1 Méthanol

Oral	Consommateur, court, oral	4 mg/kg bw/day
Dermique	Consommateur, hirondelle, long terme	4 mg/kg bw/day
	Worker, dermal, shortterm exposition	20 mg/kg bw/day
	Worker, dermal, longterm exposition	20 mg/kg bw/day
	Consommateur, court, dermal(e)	4 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	4 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Worker, inhalative, shortterm exposition	130 mg/m ³
	Worker, inhalative, longterm exposition	130 mg/m ³
	Consommateur, court, par inhalation	26 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	26 mg/m ³

1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	8 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Worker, inhalative, shortterm exposition	260 mg/m ³
	Worker, inhalative, longterm exposition	260 mg/m ³
	Consommateur, court, par inhalation	50 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	50 mg/m ³

PNEC**2768-02-7 triméthoxyvinylsilane**

Eau douce	0,4 mg/l
Fresh water sediment	1,5 mg/kg dry weight
Eau de mer	0,04 mg/l
Marine sediment	0,15 mg/kg dry weight
Sol	0,06 mg/kg
Sewage treatment plant	6,6 mg/l
Sporadic release	2,4 mg/l

1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

Eau douce	0,062 mg/l
Fresh water sediment	0,22 mg/kg dry weight
Eau de mer	0,006 mg/l
Marine sediment	0,022 mg/kg dry weight

(suite page 6)

BE



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 5)

Sol	0,009 mg/kg
Sewage treatment plant	25 mg/l

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Divers, selon l'enrage

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

2230 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Non déterminé.

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température d'auto-inflammation**

>370 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non déterminé.

· **Viscosité:**

Non déterminé.

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **Dynamique:**

Non déterminé.

(suite page 7)

BE



**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 6)

Solubilité	
I'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminée.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.
Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,3 %
Teneur en substances solides:	62,0 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosifs	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 8)

BE



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 7)

- | | |
|------------------------------|-------|
| · Explosibles désensibilisés | néant |
|------------------------------|-------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Possible en traces.
- Indications complémentaires: Pendant le durcissement, du méthanol (CAS 67-56-1) est produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	6899 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3158 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	16,8 mg/l (rat)

67-56-1 Méthanol

Oral	LD50	100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	300 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (rat)

870-08-6 oxyde de dioctyletanol

Oral	LD50	2500 mg/kg (rat)
------	------	------------------

1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

Oral	LD50	2295 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	125 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	311 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,27 mg/l (ATE)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Component	CAS No.	Method	Species	Conclusion
Vinyltrimethoxysilane	2768-02-7	OECD No. 429	mouse, dermal	no sensitisation (suite page 9)

BE



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 8)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:**Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable.**Sensibilisation** Non applicable.**Toxicité par administration répétée** Non applicable.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

870-08-6 oxyde de diocyletai

Liste II

556-67-2 octaméthylcyclotérasiloxane

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes**Remarque:** Nocif pour les poissons.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 10)

BE



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 9)

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets**· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· ADR/ADN, IMDG, IATA** néant

-

· ADN

néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

-

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA**

néant

· Classe

-

· 14.4 Groupe d'emballage**· ADR/ADN, IMDG, IATA** néant

-

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par**l'utilisateur**

Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac**conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

BE

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 69, 70
- Règlement (CE) N° 649/2012
 - 870-08-6 oxyde de dioctyletanol Annex I Part 1
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
 - Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
 - Aucun des composants n'est compris.
 - Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
 - Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 12)

BE



**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.07.2025

Révision: 25.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BIS SIL CONSTRUCT GR CQ 300ML*12 NLFR

(suite de la page 11)

EUVH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

· Service établissant la fiche technique: PSRA**· Contact:** PSRA**· Date de la version précédente:** 21.01.2022**· Numéro de la version précédente:** 12**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE